



Conférence de presse annuelle du 4 janvier 2022

La dignité et le bien-être de chaque animal doivent être garantis

Exposé de Lukas Perler, directeur de Santé des animaux de rente Suisse

La loi sur la protection des animaux en Suisse est entrée en vigueur en 1981. Elle a fait l'objet d'une révision totale en 2008 et a été continuellement modifiée depuis lors. L'évolution constante de la législation nationale en faveur du bien-être des animaux est clairement visible. La loi est complétée par l'ordonnance détaillée du Conseil fédéral sur la protection des animaux. Des ordonnances supplémentaires régulent des aspects spécifiques :

- sur les formations à la détention d'animaux et à la manière de les traiter,
- sur la détention des animaux de rente et des animaux domestiques,
- sur l'élevage d'animaux,
- sur la détention d'animaux sauvages, et
- sur l'abattage des animaux.

Les textes législatifs constituent un ensemble de règles relatives au bien-être des animaux, qui s'adaptent en permanence aux nouvelles connaissances techniques et scientifiques. Les informations accompagnent la législation et soutiennent son application. La dignité et le bien-être de l'animal sont au cœur du bien-être animal. L'animal est un être vivant doté d'une valeur intrinsèque qui doit toujours être respectée dans les rapports avec lui. L'homme en porte la responsabilité. Le bien-être de l'animal n'est garanti que s'il peut se comporter conformément à son espèce et si l'on évite les peurs. Cela se mesure à l'animal individuel, quelle que soit la taille de l'exploitation ou du troupeau.

Outre les obligations concrètes en matière de traitement des animaux, la formation et le perfectionnement obligatoires des personnes concernées constituent une priorité. De bonnes connaissances sont indispensables pour le bien-être des animaux au quotidien. Ainsi, des exigences indépendantes de la profession s'appliquent à la formation des personnes et à l'attestation de compétences pour la détention d'animaux domestiques. De nombreuses interventions sur les animaux ont été interdites, d'autres ne sont autorisées qu'après avoir suivi un cours théorique et pratique.

L'application de la législation sur la protection des animaux a été renforcée. Les instruments à la disposition des cantons vont de l'information et des autorisations à l'interdiction de détenir des animaux, en passant par les contrôles et les sanctions.

Les développements en matière de santé animale soutiennent également le bien-être animal. La stratégie de la Confédération contre les résistances aux antibiotiques encourage l'utilisation appropriée des médicaments vétérinaires et met notamment l'accent sur les précautions à prendre pour prévenir les maladies chez les animaux.

La législation sur la protection des animaux fixe des exigences minimales. La plupart des élevages en Suisse suivent des programmes soutenus par l'État qui vont clairement au-delà de ces exigences. Il convient de mentionner d'une part le programme SST, qui encourage depuis 1996 les systèmes de détention respectueux des animaux. D'autre part, le programme SRPA encourage depuis 1993 les sorties en



NUTZTIERGESUNDHEIT SCHWEIZ
SANTÉ ANIMAUX DE RENTE SUISSE
SALUTE DEGLI ANIMALI DA REDDITO SVIZZERA

plein air et le pâturage. D'autre part, les détenteurs utilisent les programmes de promotion des services de santé animale ou remplissent les exigences intégrées dans les labels ou marques privés.